



Contrat pour propriétaire de chien(s)

Conditions générales

Je reconnaiss que la participation de mon/mes chiens aux services de garderie et/ou pension comporte certains risques (maladies, blessures, morsures, accidents, fugues,etc).

Je comprends que c'est de ma responsabilité d'avoir des assurances pour mes animaux et j'accepte les conditions suivantes.

1.1 Dégâts causés par le chien

Les propriétaires qui doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal, restent responsables de tous les dommages éventuels causés par leur animal pendant le séjour à la pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité. Ainsi, les destructions majeures à l'intérieur de l'habitat feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Le propriétaire dégage Palace pour chiens inc. de toute responsabilité financière ou légale liée à son chien.

1.2 Comportement

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de fugue. Votre chien doit être capable de rester seul sans vocalise extrême et sans détruire. Si le chien a un comportement inadéquat (destruction, agressivité, malpropreté extrême...), nous nous réservons le droit de restituer le chien à son propriétaire sans délai et le prix du séjour convenu reste dû. Objet personnel: Nous acceptons les affaires personnelles (jouet, panier...) de l'animal, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou dégradation. L'établissement peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction. Les coussins en mousse ne sont pas acceptés.

1.3 Blessures causées par le chien

En cas de bagarre, Palace pour chien inc. se réserve le droit de décider qui doit régler les consultations et frais de vétérinaire et de les faire payer au(x) propriétaire(s) du ou des chiens fautifs. Si la pension juge nécessaire d'isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres, elle le fera. Le propriétaire du chien prend en charge tous les frais vétérinaires si son chien blesse un autre animal et prend la responsabilité civile et financière en cas d'attaque ou de blessure infligée à un humain. Aucun frais vétérinaires ne sera avancé par nos soins.

1.4 Accident ou maladie

Si le chien présente des maladies chroniques, nous devons en être informés lors de la première rencontre. En cas de problème de santé ou blessure durant le séjour, nous prendrons immédiatement contact avec le propriétaire du chien ou à défaut son contact d'urgence. Si personne n'est joignable et/ou que nous devons agir dans l'urgence, nous confierons votre chien à la Clinique Vétérinaire Des Prairies et suivrons les avis du vétérinaire. Les soins sont à l'entièrre charge du propriétaire du chien et aucun frais ne seront avancés par nos soins. Nous déclinons toutes responsabilités pour les intoxications, torsion gastrique, plaies de léchage, d'ingestion de corps étranger, d'indigestion, de reflux, de vomissements, de diarrhée, de blessures superficiels (égratignures, griffes déchaussées, équimoses etc.), plaies majeures, déchirure ligamentaire, fracture, contraction d'une maladie ou d'un virus survenant pendant (y compris latent) et après le séjour ainsi que pour d'éventuels accidents pouvant survenir pendant le séjour. Les propriétaires confient leur animal en connaissant la hauteur des enclos et des parcs extérieurs, en conséquence de quoi, en cas de fugue de (**voir au verso pour la suite**)

Initiales: _____

1.4 (suite)

l'animal ou de blessures causées par l'escalade des paroies, la responsabilité de la pension ne peut pas être envisagée. En cas de décès de l'animal pendant le séjour, pour éviter tout litige, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée aux propriétaires, ceci à leurs frais. Cependant, tout animal âgé de 13 ans ou plus, ne sera pas autopsié sauf demande express des propriétaires. Palace pour chiens inc. accepte les animaux très âgés. Le propriétaire est conscient que son animal, fragile par son âge, peut ne pas supporter un changement de ses habitudes, ou une montée soudaine de stress, pouvant entraîner une nouvelle pathologie, ou un décès.

1.5 Carnet de vaccination

Le carnet de vaccination doit être à jour et les rappels doivent avoir été faits : (Pour un chiot) 3 rappels des vaccins de bases ainsi que la toux chenil "Bordetella". (Adulte) la toux de chenil "Bordetella". Les animaux non vaccinés sont sous la responsabilité de leur propriétaire, ainsi que les animaux qui seraient contaminés. Palace pour chiens n'est en aucun cas responsable des animaux qui contractent un virus pendant ou à la suite de leur séjour.

1.6 Propreté

Les pensionnaires sont en enclos ou en liberté dans un espace semi-naturel où ils courrent, jouent et se salissent. Il nous est donc impossible de vous rendre votre animal impeccable. Par conséquent, Palace pour chiens inc. ne sera pas responsable de l'état de votre chien à son départ. Pour être certain que celui-ci quitte notre établissement propre, planifié lui un toilettage avant sa sortie avec notre toiletteuse.

1.7 Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue dans le contrat, le propriétaire s'engage à nous aviser immédiatement. A défaut, 7 jours après la date d'expiration du contrat, la pension deviendra propriétaire du chien et pourra en disposer. Le montant de la garde reste dû et tout supplément sera à la charge du propriétaire.

1.8 Réseaux sociaux

Le propriétaire du chien nous autorise à prendre des photos de son chien et à les utiliser sur les réseaux sociaux pour promouvoir notre activité.

Aucune information personnelle ne sera diffusée.

1.9 Ponctualité:

Je comprends que les heures d'ouvertures sont là pour permettre au personnel de bien gérer la sécurité des chiens sous leur responsabilité et aussi pour ne pas nuire au voisinage. Je m'engage donc à les respecter à la lettre et d'aviser par téléphone la pension au plus tôt s'il m'arrivait un empêchement x.

2.0 Facturation

Le prix journalier comprend l'hébergement d'une nuit et de deux jours jusqu'à 17h la journée du départ. Il est rappelé que les frais médicaux et chirurgicaux seront à la charge du propriétaire. Afin de ne pas perturber le système digestif de votre chien, Palace pour chiens inc. ne fournit pas l'alimentation. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension se réserve le droit d'en acheter, aux frais du propriétaire.

Signature et conclusion:

Par sa signature, le propriétaire du chien certifie avoir pris connaissance du présent document et accepte toutes les conditions ci-dessus pour toutes les gardes à venir.

Nom et prénom du propriétaire du chien: _____

Signature: _____

Initiales Témoin: _____

Date: ____ / ____ / ____